

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 70**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Transport des échantillons de biologie médicale

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
1 28 04**

## **PRESENTATION**

La Direction de la PMI et de la Santé Publique organise des activités de consultations médicales dans le champ de la planification familiale, du dépistage du VIH et des infections sexuellement transmissibles, de la lutte antituberculeuse de la pédiatrie, et de la prévention sanitaire destinée aux adultes et aux jeunes enfants.

Lors de ces consultations des prélèvements de biologie médicale sont réalisés. Grâce au laboratoire départemental d'analyses, ces prélèvements peuvent être analysés dans le cadre d'une organisation départementale cohérente, sécurisée et harmonisée.

Le laboratoire départemental d'analyses réalise ainsi chaque année plusieurs dizaines de milliers d'analyses de biologie médicale au service de la population du Département.

## **OBJET DU RAPPORT**

Le transport des échantillons est actuellement réalisé par la Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône dans le cadre de tournées quotidiennes organisées en lien avec les services médicaux du Département.

Ce transport fait l'objet d'un marché qui devra être renouvelé lors du transfert de la compétence transport.

Afin de permettre une meilleure efficacité de la gestion des analyses de biologie médicale, il est envisagé de confier à la Direction de la PMI et de la Santé publique la prise en charge financière du transport des échantillons.

## **PROPOSITION**

Je vous propose de transférer à la Direction de la PMI et de la Santé Publique la prise en charge financière des dépenses liées au transport des prélèvements, confiés à la RDT 13, avec la prise en compte des règles d'hygiène, de sécurité, d'assurance qualité et de délai fiable, in fine, les conditions de traitement. L'organisation du transport reste de la compétence du Laboratoire départemental d'analyses compte tenu de sa spécificité technique et de la nécessité d'y inclure le transport lié aux analyses vétérinaires.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 011, fonction 42, article 611, dont les crédits sont suffisants. L'estimation annuelle est fixée à 175 000 € TTC.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10328	1000673	Prévention Santé	011-42-611 Contrat de prestation de services	175 000 €

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance - Santé - Famille, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL